

Bruxelles, le 9 janvier 2026  
(OR. en)

5083/26

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2025/0251 (COD)**

---

---

**CODEC 11  
ECOFIN 6  
UEM 4  
RELEX 3  
MED 1  
ECB  
EIB**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: Projet de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL  
portant attribution d'une assistance macrofinancière au Royaume  
hachémite de Jordanie (**première lecture**)  
- Adoption de l'acte législatif

---

1. Le 5 août 2025, la Commission a présenté au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 212, paragraphe 2, du TFUE.
2. Le 16 décembre 2025, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission<sup>2</sup>. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord intervenu entre les institutions pour reprendre la proposition de la Commission et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil.

---

<sup>1</sup> 12078/25 + ADD 1.

<sup>2</sup> Doc. 16706/25.

3. Le Comité des représentants permanents est donc invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen qui figure dans le document PE- CONS 55/25.
4. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par les présidents du Parlement européen et du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---